28e ANNÉE (3e SÉRIE) — No 33 — 16 AOUT 1906

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

F. PERRIOT
Ancien supérieur du Grand Séminaire de Langres
DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF

A. ROZIER
Dr en théologie
SOUS-DIRECTEUR

*L'abonnement, pour tout l'Univers, est de 15 francs à l'*ÉDITION COMPLÈTE ; *de 10 francs à l'*ÉDITION PARTIELLE.

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Hte-Marne).

Mgr DUPANLOUP

(DIX-SEPTIÈME ARTICLE)

SOMMAIRE. — La convocation du Concile ; comment elle est accueillie par le gouvernement français. — Les craintes de Mgr Dupanloup. — Mort de Berryer ; un article de Louis Veuillot. — Etat des esprits en France, en Belgique et en Allemagne. — Premières luttes intestines.

I. — Si l'on en croit un de ces familiers de Mgr Dupanloup qui avaient surtout pour mission de chanter sa gloire à tout propos et sans beaucoup d'art, Pie IX aurait eu le 30 juin 1867 un entretien mémorable avec l'évêque d'Orléans.

Celui-ci l'aurait ainsi raconté :

— Le Saint-Père ne répugne pas à la convocation prochaine d'un concile œcuménique, au contraire. Je me suis permis de beaucoup insister sur l'immense bien qui résulterait d'une pareille mesure, sur l'immense honneur que cela ferait à son pontificat... L'état de l'Eglise est si tourmenté dans le monde entier que le remède providentiel semble devoir être là et n'être que là : dans la concentration de toutes les lumières auprès du chef de l'Eglise.

« Votre Sainteté serait heureuse et abondamment consolée, lui ai-je dit, de voir recherchées, discutées et admises par l'épiscopat catholique, sous la direction et la sauvegarde de votre autorité suprême, les conditions de vitalité de l'Eglise au milieu des agitations modernes. »

Le panégyriste constamment maladroit qui rapporte cette conversation, ajoute : « Si l'idée première d'un concile œcuménique n'appartient pas à l'évêque d'Orléans, du moins lui a-t-elle été communiquée très *prématurément* par le Saint-Père lui-même et lui a-t-elle paru surabondamment utile, opportune [1]. »

Le 30 juin 1867, tous les évêques présents à Rome à l'occasion du 18e centenaire de saint Pierre savaient que Pie IX avait l'intention de convoquer un concile œcuménique, et l'annonce officielle en fut faite le lendemain 1er juillet dans la réponse à l'Adresse des évêques. Voici en quels termes :

Il y a longtemps, et les circonstances ont permis d'en donner communication à plusieurs de nos Vénérables Frères, que nous avons eu la pensée, et aujourd'hui nous avons la confiance de pouvoir un jour, et aussitôt que le moment opportun et désiré sera venu, tenir un Concile général et œcuménique de tous les évêques du monde catholique, afin que, mettant en commun nos conseils, et réunissant nos efforts, nous apportions d'utiles et nécessaires remèdes à tant de maux dont l'Eglise souffre.

C'est sur un Concile surtout que nous fondons notre plus grande espérance de voir un jour la lumière de la vérité catholique chasser les ténèbres des erreurs qui enveloppent les intelligences, et répandre son salutaire éclat, afin que les hommes connaissent, avec la grâce de Dieu, le vrai sentier du salut et de la justice et y marchent.

C'est au moyen d'un Concile encore que l'Eglise, comme une armée rangée en bataille et invincible, brisera les efforts de l'erreur et du mal, et, victorieuse, propagera et étendra au loin dans le monde le royaume de Jésus-Christ.

Dans une seconde allocution aux évêques, Pie IX déclarait qu'il « jugeait ce Concile non seulement extrêmement utile, *perutile,* mais nécessaire, *necessarium.* » Et dès lors, « pour satisfaire au commun désir », il annonçait que l'ouverture s'en ferait le jour de l'Immaculée-Conception, le 8 décembre 1869. — L'évêque d'Orléans quitte Rome le 2 juillet et va se reposer à Lacombe où il compose sa « Lettre au Clergé et aux fidèles de son diocèse à l'occasion des fêtes de Rome, et pour leur annoncer le futur concile œcuménique. » Il y manifeste ses espérances de voir réunies à l'Eglise catholique les vieilles chrétientés de l'Orient et de ramener les protestants ; les erreurs contemporaines se dissiperont à la grande lumière « de la tradition chrétienne et de la science catholique. » Le protestantisme, ainsi que l'avait prédit Bossuet, est poussé jusqu'au rationalisme le plus antichrétien et déchiré par des divisions sans fin. « Les protestants restés chrétiens luttent en vain contre le torrent qui les entraîne : ils sentent le besoin de l'Unité, ils en cherchent le nécessaire

[1] *L'Evêque d'Orléans. Notes et souvenirs*, par l'abbé G. Rouquette, p. 117.

principe. Nous savons qu'en Angleterre particulièrement, beaucoup d'hommes sincères non encore revenus à l'Eglise en sont là et soupirent vers l'union. Est-il donc présomptueux de penser que ce grand spectacle de l'Unité vivante, parlant dans un Concile de l'Eglise universelle, apportera à leurs yeux la suprême lumière ? »

Mgr Pie lui aussi, dans ses Entretiens avec son clergé du 18 au 22 juillet 1867, a parlé du futur concile, et il n'a pas négligé de dire un mot des manœuvres destinées à affaiblir par une Adresse empreinte d'une modération vague la portée de l'Encyclique *Quanta Cura* et du *Syllabus* : « J'ai parlé de manœuvres stériles, de calculs impuissants, dit-il, je n'ai pas nié l'existence de ces calculs et de ces manœuvres. Or ceux-là qui croient s'être essayés avec succès en ce genre dans notre dernière assemblée ne semblent-ils pas déjà vouloir dominer le Concile de toute la hauteur de leur importance personnelle ? N'avons-nous rien à redouter, n'aurons-nous rien à souffrir des collusions de la fausse liberté avec l'ingérence césarienne et l'intrigue politique ? » Mais « l'esprit de Dieu ne se laissera pas instruire et gouverner par l'esprit de l'homme. Les principes immuables de la vérité ne s'assujettiront pas aux caprices de ce qu'on appelle les idées modernes. Enfin le petit nombre d'hommes d'Eglise qui après s'être ralliés soit par conviction, soit par tactique ou par faiblesse, aux fausses idées de notre époque, et après y avoir rallié diverses catégories d'esprits honnêtes, se flattent d'exercer bientôt leur empire dans une sphère agrandie par le moyen du Concile, ne tarderont pas à s'apercevoir que la hiérarchie catholique, nourrie des traditions du passé et assistée d'en-haut, n'est pas maniable comme les Académies ou les salons. Non, les réunions conciliaires ne comportent pas ces victoires faciles que l'audace et la cabale peuvent remporter ailleurs [1]. »

C'était qualifier assez durement les agissements de Mgr Dupanloup.

Allant au devant de l'objection qui se formula plus tard : que la Bulle d'indiction du concile ne mentionnait pas la définition de l'infaillibilité pontificale, l'évêque de Poitiers faisait ces solides réflexions :

— Il est un point de vue qui excite particulièrement mon admiration. C'est un fait incontestable et universellement constaté que la tendance marquée des esprits, soit parmi les prêtres, soit parmi les bons fidèles de ce temps, les incline à professer et à enseigner la croyance à l'infaillibilité doctrinale du chef de l'Eglise. Cette conviction ancienne et familière aux écoles les plus célèbres de presque toutes les nations catholiques s'est généralisée chez nous, et elle a jeté des racines profondes dans la génération religieuse à laquelle nous appartenons. Jamais donc le Siège apostolique n'a vu sa suprême autorité enseignante plus unanimement reconnue. Or, Messieurs, si la papauté était une institution comme une autre, naturellement elle serait portée, sinon à abuser, du moins à user de tous les avantages que semble lui faire cette soumission universelle des intelligences chrétiennes. Cela serait si naturel qu'en effet on lui a prêté de diverses parts jusqu'en ces derniers jours la pensée de proclamer souverainement elle-même, ou de faire acclamer par la hiérarchie assemblée extraconciliairement, le dogme de cette infaillibilité. Vous avez connu comme moi, Messieurs, de bons esprits qui ont eu la candeur de se préoccuper naguère de cette possibilité, et il se trouve des hommes plus candides encore qui décernent obstinément le titre de sauveurs de la religion et de la patrie à ceux qui sont censés avoir prévenu ce qu'ils jugeaient un péril public et un malheur imminent.

La papauté ne l'a pas voulu ainsi, elle tient à « déclarer le concile non seulement utile, mais nécessaire, » parce qu' « elle est au dessus de toutes les pensées mesquines et de toutes les passions étroites que les ignorants lui supposent [1]. »

La Bulle d'indiction ne parlera pas de la définition de l'infaillibilité du Pape par le concile futur, mais tout l'univers catholique l'attendait et la désirait.

L'évêque d'Orléans désirait certainement aussi le Concile, mais il craignait que la Bulle d'indiction ne renfermât quelque phrase combative. Mgr Franchi lui avait promis qu'elle « ne heurterait personne, » mais il n'était qu'à demi rassuré sur la sagesse romaine. Il redoutait aussi de trop longs délais pour l'ouverture du Concile, et en adressant à Pie IX sa brochure *La femme chrétienne et française* il exprimait ses craintes. Le Saint-Père lui répond que « pour correspondre à ses désirs il publiera plus tôt ses Lettres apostoliques pour la convocation du Concile. » (4 mars 1868).

Restait pour l'évêque d'Orléans la préoccupation que la Bulle « ne heurtât personne. » Dans une lettre du 16 mars il représente donc au Pape le péril qui menace l'Eglise, l'idée de Dieu même et de l'âme attaquée, la ligue formidable du matérialisme, la révolution démagogique et socialiste imminente « dont le contre-coup se ferait ressentir à Rome et dans l'Europe entière. » La Providence d'ailleurs « a fait un miracle dans ce grand but de faciliter le Concile. » Elle « a déjà fait le miracle de Mentana pour assurer la tranquillité de Rome ; elle fait aujourd'hui le miracle de la paix générale pour assurer la tranquillité du monde. »

Enfin la bulle *Æterni Patris* parut, datée du 29 juin 1868, qui fixait définitivement l'ouverture du Concile au 8 décembre de l'année suivante, et en indiquait le but : « Porter remède aux maux du siècle présent dans l'Eglise et dans la société. »

« Le Concile œcuménique devra examiner avec le plus grand soin et déterminer ce qu'il convient de faire, surtout en ces temps si durs, pour la plus grande gloire de Dieu, l'intégrité de la foi, la beauté du culte divin, le salut éternel des hommes ; pour la discipline du clergé séculier et régulier, l'amendement des mœurs, l'éducation chrétienne de la jeunesse ; pour la paix commune et la concorde universelle. »

[1] *Œuvres de Mgr Pie*, t. VI, p. 100.

[1] *Ibid.*, p. 98.

Rien qui pût heurter personne. Il n'y était question ni de l'infaillibilité, ni du pouvoir temporel du Pape. Pie IX de plus s'abstenait d'inviter directement au Concile les représentants des souverains catholiques. Il se contentait de dire : « Nous espérons que les souverains et principalement les princes catholiques, non seulement n'empêcheront d'aucune manière nos Vénérables Frères de venir au Concile, mais se plairont au contraire à les favoriser et à coopérer avec le plus grand zèle à tout ce qui peut contribuer à la plus grande gloire de Dieu et du Concile. »

C'était rompre avec les antiques traditions; mais les sociétés avaient tant changé ! Comment par exemple inviter Victor-Emmanuel, l'usurpateur excommunié des Etats Pontificaux, à se faire représenter au Concile ? Ce fait n'en fut pas moins remarqué par M. Emile Ollivier qui le porta, le 10 juillet, à la tribune du Corps législatif : « Je ne connais pas, disait il, depuis 89, d'événement aussi considérable ; c'est la Séparation de l'Eglise et de l'Etat opérée par le Pape lui-même. »

Sans doute il demandait que le gouvernement ne mît aucun obstacle à la publication des bulles et à l'annonce du Concile, qu'il ne s'opposât point au départ des évêques ; « mais, Messieurs, ajoutait il, qu'après avoir laissé aux autres leur liberté, il conserve la sienne ; qu'il s'abstienne, qu'il ne participe à rien, car participer ce serait accepter la responsabilité sans s'être assuré d'influence. Est-il digne d'envoyer des ambassadeurs qui seraient probablement accueillis comme des intrus, et qui, eux aussi, seraient là, *adstantibus et non judicantibus*, comme témoins et non comme juges ? Quand on représente une puissante société moderne, quand on gouverne la France, on ne doit pas se placer dans une pareille situation. Qui nous dit d'ailleurs qu'on nous accueillerait ? La manière dont le Concile est publié permet d'en douter... On débute par une nouveauté insupportable, eût dit Pithou. »

L'Eglise pour la première fois affirme qu'elle veut agir, s'étendre en dehors des pouvoirs laïques et sans eux :

Elle dit : J'ai une vie propre que je ne dois à aucun des pouvoirs humains, que je tiens de mon origine divine, de ma tradition séculaire ; cette vie me suffit, je ne vous demande rien que de me régir à ma guise. Messieurs, je trouve ce langage d'une audace imposante : il me frappe de respect et d'admiration, car j'aime les pouvoirs qui ont confiance en eux, qui affirment, qui développent avec une fière énergie la décision qui les anime, la foi qui les inspire. (Très bien ! Très bien !)... Mais puisqu'on vous a laissés dehors, eh bien ! croyez-moi, restez-y ; laissez faire ; seulement, observez et préparez-vous ! (Mouvement)[1].

Louis Veuillot commentant ces paroles fait la remarque suivante : « Ce fait, le plus grave du monde, est la déchéance de l'Etat catholique, désormais remplacé par l'Etat indifférent, reconnaissant tous les cultes, n'en préférant aucun, d'où suit la rupture momentanée — un moment qui peut durer des siècles — de l'union nécessaire entre l'Eglise et l'Etat[1]. » Ce n'est donc pas l'Eglise qui a consommé cette rupture, mais ce qui est évident, c'est qu'il n'y a plus de « couronnes catholiques. »

M. Baroche, garde des sceaux et ministre des cultes, habile orateur, sut se dérober. Il ne redoutait pas l'infaillibilité du Pape, car « elle n'est pas admise par l'immense majorité du clergé français, ni par l'immense majorité de l'épiscopat, » dit-il. Voilà un ministre bien informé ! Ce qu'il ferait, il l'ignorait ; et il demandait à la Chambre de lui permettre de réserver son opinion et d'observer les événements.

L'évêque d'Orléans, nous dit son historien, fut douloureusement affecté de ce langage d'Emile Ollivier et de Louis Veuillot. Il trouva le premier « téméraire, » le second « mennaisien. » Louis Veuillot cependant se bornait à constater le fait de la rupture, sans l'approuver. « L'Etat l'a voulu, ajoutait-il, non l'Eglise. L'âme et le corps ne sont plus unis. Quant à la condition civile, l'Eglise est présentement une âme sans corps, et l'Etat, quant à la condition religieuse, un corps sans âme. Du côté du monde et de l'Etat, plusieurs assurément s'en félicitent ; même dans l'Eglise, plusieurs en éprouvent une joie qui n'est pas selon la sagesse[2]. » Il est loin d'ailleurs de penser comme Emile Ollivier dont il juge ainsi le discours :

« M. Ollivier a vu quelque chose et il a dit quelque chose. Il a vu d'une manière confuse la chose nouvelle qui se dessine dans le monde, la grande attitude du Pape, le vaste travail qui appelle l'espèce humaine et vers lequel déjà l'Eglise avance ses mains vaillantes. Il en a parlé honorablement, malgré de graves méprises ; sans sympathie, mais sans injure et au contraire avec respect, tellement que certains journaux le plaisantent et le traitent de clérical. Il n'en est pas là. »

Sa pensée il l'exprimera quelque temps après avec sa lucidité ordinaire, en montrant que dans l'état actuel des choses, « pour les gouvernements indifférents de notre époque, le Concile est tout simplement une manifestation de la liberté religieuse. » Leur devoir, c'est de n'y pas mettre entrave ; et leur droit, d'empêcher ce qui pourrait être contraire au bon ordre. « Que leurs opinions ou leurs maximes d'Etat y soient contestées, froissées, même condamnées,... cela peut leur déplaire, mais ils ne sont l'Etat que pour souffrir ces déplaisirs... Et l'on ne prétendra pas sans doute que l'Etat puisse être reçu à biffer un décret du Concile, lorsqu'il n'oserait pas prétendre à biffer un article de M. Vacherot ou de M. Renan dans la *Revue des Deux Mondes*[3]. »

[1] Emile Ollivier, *L'Eglise et l'Etat au Concile du Vatican*, t. I.

[1] *Rome pendant le Concile*, 11 juillet 1868.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, 9 septembre 1868.

Il y a quelque distance de ces déclarations aux théories mennaisiennes, et vraiment le bon M. Foisset est mal venu à s'écrier : « J'ai entendu dire tout cela à l'abbé de La Mennais le jour de Pâques 1827. »

II. — La grande préoccupation de l'évêque d'Orléans, c'est alors la rédaction de sa « Lettre sur le futur Concile œcuménique. » Il y consacre plusieurs mois; il va s'inspirer à Malines le 30 août et le 1er septembre 1868 auprès de Mgr Dechamps et de Mgr Ketteler, évêque de Mayence. Il pousse même jusqu'à Aix-la-Chapelle et Cologne. Un moment il songe à partir pour Rome d'où Mgr Franchi lui écrit que sa présence serait « opportune et très utile. » Mais il renonce à ce projet, pour mieux s'enfoncer dans son travail qu'il publie seulement le 1er novembre.

Sa *Lettre* à son clergé expose le programme du Concile, les causes du Concile, le secours offert par le Concile, les craintes mal fondées au sujet du Concile et les espérances du retour des Eglises séparées. On y trouve moins d'élan que dans ses autres œuvres, il s'efforce d'y paraître doctrinal, mais les aperçus nouveaux n'abondent point. Le chapitre des « craintes mal fondées au sujet du Concile » renferme toutefois des pages bien éloquentes. Il cite certaines belles devises des évêques, et ajoute : « Quant à eux, ils ont perdu leurs noms d'autrefois ; ils signent du nom d'un saint, ou du nom d'une ville. » Ils sont partout. Ces hommes du passé préparent l'avenir, ils font « des chrétiens, c'est-à-dire des hommes, c'est-à-dire des nations. » Que pourrait-on craindre d'eux ?

Le Concile, précisément parce qu'il est œcuménique, c'est-à-dire composé des représentants de toutes les Eglises de la terre, d'évêques vivant sous toutes les constitutions politiques, sous tous les régimes sociaux, exclut nécessairement la prédominance d'une école, d'un esprit étroit et national, et les préjugés locaux. C'est le grand esprit catholique, on en peut être sûr, et non pas telles ou telles idées particulières, qui inspirera ses décisions et, quelles que puissent être les opinions spéciales de telle ou telle fraction, de telle ou telle école, le Concile fera la vraie lumière et l'unité. La liberté demeurera entière pour tous les points restés en dehors des définitions. Mais ces définitions seront la règle de tous les catholiques et elles ne doivent d'avance inquiéter personne. Encore une fois, elles ne menacent rien de ce qui peut, à bon droit, vous être cher, hommes de ce temps, rien que l'erreur et l'injustice qui sont vos ennemis comme les nôtres...

On vous dit que le Pape veut rompre avec la société moderne, la condamner, la proscrire, y jeter un trouble profond, et jamais les maux dont vous souffrez, peuples chrétiens, n'ont ému plus douloureusement le Chef de l'Eglise, jamais il n'a tiré de son âme des accents plus sympathiques pour vos périls et vos douleurs. Et — tout le monde l'a remarqué — dépouillé des trois quarts de son petit Etat, réduit à Rome et au territoire environnant, placé entre les périls d'hier et ceux de demain, suspendu sur des abîmes, le Pape n'en paraît point préoccupé, ce n'est pas son trône qu'il cherche à défendre; pas une phrase, pas un mot sur ce grand intérêt; non, dans le Bulle de convocation, le prince temporel s'oublie et se tait, le Pontife seul a parlé au monde.

Citons encore ce beau passage sur l'immutabilité de l'Eglise :

Certes, je n'ai jamais entendu reprocher à une colonne d'être immobile. Que deviendrait l'édifice si cette colonne bougeait ? Pourquoi donc reprochez-vous à l'Eglise d'être immobile. et combien cette immobilité ne vous est-elle pas salutaire ? Où en seriez-vous s'il y avait des tremblements de la vérité comme il y a des tremblements de terre ? Pendant que vous dispersez, nous unissons. Pendant que vous perdez, nous maintenons. Nous pouvons dire aux doctrines : « Nous vous avons connues à Alexandrie ou à Athènes, vous, vos mères, vos filles et vos alliées. » L'Eglise peut dire aux nations dont le Pape réunit les ambassadeurs : « France, tu as été formée par mes évêques, dont tes rues et tes villages portent les noms ! Angleterre, qui donc t'a faite et pourquoi as-tu été appelée l'Ile des saints ? Allemagne, tu es entrée dans la civilisation de l'Occident par mon envoyé saint Boniface. Russie, où en serais-tu sans mes Cyrille et mes Méthodius ? Rois, j'ai connu vos ancêtres. Avant les Habsbourg, les Bourbon, les Romanoff, les Brunswick, les Hohenzollern, les Bonaparte et les Carignan, j'étais antique, et j'avais vu mourir les Césars et les Antonins. Demain je serai toujours la même. Sans argent, sans demeure, sans puissance, direz-vous ? Cela se peut et j'ai cent fois traversé ces épreuves, toujours prête à adresser aux nations le petit mot de Jésus à Zachée : « Mon ami, demain je demeurerai chez toi. » Si je quitte Rome un moment, j'habiterai à Londres, à Paris ou à New-York. Il n'y a que l'Eglise et le soleil qui puissent affirmer avec certitude que le lendemain sans faute on les verra se lever...

Cette lettre lui mérita un nouveau bref de Pie IX : « Cet écrit, disait le Saint-Père, dissipera, c'est notre espérance comme notre désir, les ombrages que les ignorances et la malignité ont répandus dans les esprits, et il inclinera les cœurs à désirer le remède très efficace du Concile. » (25 novembre 1868). Les journaux comme le *Constitutionnel* toutefois soulignèrent cet empressement à faire « cesser les malentendus entre l'Eglise et les peuples chrétiens. » Ces malentendus dans sa pensée viennent surtout de l'Encyclique *Quanta cura* et du *Syllabus*. Comme Montalembert, il redoute toujours que l'Eglise ne tienne pas compte des libertés modernes, en un mot ne comprenne pas son temps. C'est une pensée qui l'obsède et qu'il confie, en termes prudents toutefois, à son *Journal intime :* « Il est évident que les protestants reviennent à ce qu'ils ont quitté : les croix, les images, les saints. Ils nous estiment. Pourquoi les repousser par des injures, au lieu de les attirer par des vertus et de les éclairer par des raisons ? Ils vivent partout en paix avec les catholiques : n'est-ce pas un meilleur état, où l'on s'estime, on s'aime, on se respecte, comme étant de bonne foi ? L'état de guerre éloigne à jamais [1]. » Il semble, à lire ce passage qui dévoile l'état d'âme de Mgr Dupanloup, que les catholiques ultramontains soient constamment occupés à injurier les protestants. Où sont ces insultes qui éloignent ? Et puis, est-il bien sûr qu'ils vivent partout en paix avec les catholiques ? Trois ans après il put voir si Bismark nourrissait envers eux des sentiments pacifiques. Que d'illu-

[1] *Journal intime*, 4 septembre 1869, p. 306.

sions gardait et entretenait avec soin l'illustre évêque, dans son désir très vif d'attirer tout le monde, sauf ses adversaires catholiques ! Où donc sont ceux qui ne respectent pas la bonne foi des hérétiques et serait-ce donc manquer au « respect » dû à l'erreur que d'affirmer la vérité ?

III. — Ces travaux cependant n'absorbaient point toute sa dévorante activité. Le 9 mai 1868, l'Empereur et l'Impératrice se rendaient à Orléans à l'occasion d'un concours régional et des fêtes de Jeanne d'Arc. Mgr Dupanloup les reçut à la porte de la cathédrale, et comme il n'avait jamais été le courtisan du régime impérial, on attendait avec une certaine curiosité ses paroles. Elles furent dignes de lui. Il montra par l'histoire qu'Orléans fut « le cœur de la France » : « Puisque Votre Majesté nous fait l'honneur de nous visiter, ajouta-t-il, qu'elle mette la main sur ce cœur, car il est toujours le même, les Orléanais n'ont pas changé, et Votre Majesté sentira qu'au milieu de la confusion des langues et des choses, il y a toujours deux battements d'une force indomptable : le patriotisme dont vous êtes entouré et la religion. Elle sentira ici, plus peut-être qu'en aucune partie de l'Empire, que la France, quand on interroge de près son âme, est et veut être à jamais la nation très chrétienne et que dans cette double flamme du patriotisme et de la foi fut toujours sa fortune et son honneur depuis Charlemagne. »

Après avoir demandé que « les inspirations de ce monarque immortel » vivent à jamais dans le cœur du fils aîné de l'Eglise, il se tourna vers l'Impératrice et lui rappela avec une délicate émotion la toute récente première communion du prince impérial : « L'attendrissement de ce spectacle a fait couler de vos yeux de pieuses larmes. Puisse Votre Majesté n'en connaître jamais d'autres! Puisse-t-elle voir ce jeune prince, son amour et son espérance, croître dans cette piété fière qui est, comme Bossuet le disait au fils de Louis XIV, le *tout de l'homme* et du prince! C'est ce que demandait à Dieu pour lui le chef vénéré de l'Eglise, lorsque du haut du trône apostolique, toujours si vaillamment soutenu par nos armes, Pie IX le bénissait au moment même où il recevait pour la première fois la visite de son Dieu. »

Ce discours, M. Thiers le lut dans le *Moniteur* et le déclara « un chef-d'œuvre de tact, de mesure, de dignité, de véritable fierté et de grand langage. » Et il ajoutait : « Mignet et moi en avons été transportés. »

L'*Ami de la Religion* venait de disparaître, et c'est en vain que l'évêque d'Orléans avait essayé de galvaniser le vieux *Journal des villes et des campagnes ;* il créa alors *Le Français* dont le premier numéro parut le 2 août, avec Récamier et François Beslay comme fondateurs. Comme il tenait à posséder une presse bien à lui, sous sa main, il comprenait la nécessité de la presse. Le nouveau journal l'enchante tout d'abord : « Ce premier numéro a bonne figure, écrit-il à Cochin, variété, animation, ton dégagé. Il faut aider ces jeunes gens vigoureusement. » Plus tard, afin d'avoir une feuille plus docile encore, il fondera la *Défense religieuse et sociale,* dont il deviendra parfois le principal rédacteur. Du journaliste il n'avait pas le trait, mais il était doué de cet incomparable élan qui a fait gagner tant de batailles aux armes et aux lettres françaises.

Entre temps il travaillait à ses chapitres de *L'Education des filles* et à sa *Vie de Jésus-Christ.* « Ce dernier travail, écrit-il, a été une vraie grâce très délicate, très profonde et très douce. Il peut être ma grande et dernière sanctification du cœur par l'amour de Jésus-Christ... Ainsi j'avais l'impression que toute infidélité à la grâce m'en rendait indigne... en un mot que ce travail me faisant étudier Notre-Seigneur de si près, si intimement, devait m'unir à lui, à cette fin de ma vie, après l'avoir cherché, mal cherché trop longtemps.

« Cela doit donc être fait en esprit d'oraison et d'union à Dieu, et devenir l'asile, le repos, la lumière et la force de mon âme au milieu de tout le reste.

« J'ai vu clairement et même senti avec une émotion où il y avait plus de douceur que d'amertume, qu'aimer Jésus-Christ, vivre pour Jésus-Christ, travailler pour Jésus-Christ, mourir pour Jésus-Christ, c'est évidemment la seule vie, le seul bonheur. Mais ce qui est douloureux, c'est d'avoir passé toute sa vie sans aimer Jésus-Christ. J'ai été m'en confesser avec douleur, mais aussi avec reconnaissance. Comme il faut respecter cette grâce!... [1] »

Dans son *Journal intime* il y a ainsi des pages délicieuses de piété et d'abandon qui vous découvrent l'intérieur mystique de cet homme de foi profonde, et qui vous retiennent, vous charment, se font relire... Puis l'on repasse soudain de cette atmosphère si douce dans les orages du dehors.

Le 25 novembre suivant, Berryer mourait à Augerville où souvent Mgr Dupanloup avait été reçu, sous ce toit hospitalier, refuge du dévouement inaltérable à la cause légitimiste. Le journal l'*Union,* le grand organe du parti légitimiste, annonça prématurément cette mort. Louis Veuillot écrivit aussitôt un article très digne et élevé, mais un peu sévère, qui parut alors que Berryer était encore vivant.

« M. Berryer est mort, disait-il, on sait avec quelle fierté de cœur... Cette grande fin tranquille, pleine de vigueur humaine et de force chrétienne, est rare en ce temps. Elle relève plus M. Berryer que toute la gloire qu'il s'est acquise à la tribune et au barreau. Elle parle plus avantageusement de lui et sent mieux la trempe d'un autre âge. L'on rencontre encore des hommes du monde qui reçoivent les derniers sacrements, peu qui les aillent chercher. »

Cet hommage noblement rendu à une grande mémoire, le célèbre publiciste passait aux critiques,

[1] *Journal intime,* 9, 10, 11, 12 novembre 1868, p. 303.

et parlant par avance le langage de l'histoire, il signalait en Berryer un amour excessif de la popularité, un culte trop exclusif de l'art et de la parole, une indépendance limitée : « A la tribune, avocat d'un parti qu'il suivit au lieu de le dominer : au barreau, se chargeant de trop de causes : partout plus avocat que docteur... Il était éloquent de voix, de geste, de figure, de passion ; la doctrine, la conviction et l'amour manquaient. »

A Dieu ne plaise que le lecteur entende ici quoi que ce soit de contraire à l'honneur personnel de M. Berryer ! Il était fidèle à son parti politique, dévoué à ses clients dans le sens le plus honnête, mais aussi le plus étroit. Ce n'était pas la doctrine qu'il se proposait de faire régner ; ce n'était pas le droit qu'il avait souci de défendre ; il assistait la personne matérielle, il la tirait du péril ou d'embarras. C'est pourquoi rien ne reste de lui. Heureux et grand s'il eût su de bonne heure étudier comme il a su mourir !

Nous ne l'accusons pas, nous accusons le temps : et tout le reproche qui peut l'atteindre est d'avoir plié au temps.

Mais ce qui indisposa surtout les amis de Berryer, dont beaucoup étaient les ennemis de Louis Veuillot, c'est l'accusation « de n'avoir point osé connaître assez tôt la plus grande cause qu'il pût défendre. »

Parmi ses clients il n'osa point compter l'Eglise de Jésus-Christ. Que de fois il l'a vue traînée à la barre, insultée misérablement ! Il était là et sa voix resta muette. Il a failli à ce devoir, il a manqué cet honneur. L'homme politique eut peur : l'avocat de la monarchie craignit de compromettre l'intérêt du prince dans la cause de la liberté du Christ. O misère de la raison humaine ! Paix et miséricorde au mort, et que les pardons et les bénédictions de l'Eglise tombent sur son cercueil ; mais rien ne peut nous empêcher de dire que cette couronne uniquement glorieuse n'y doit pas être déposée.

On ne saurait se figurer les protestations indignées qui accueillirent cet article et les réprobations contre « l'insulteur de Berryer mourant. » On ne voulut pas admettre que Louis Veuillot eût écrit ces lignes sur la foi de l'*Union* qui annonçait la mort de Berryer. Il fallait qu'il eût trépigné sur un moribond. Il répondit avec son calme habituel, un peu dédaigneux, avec ses phrases tranquilles et incisives faisant dire aux mots ce qu'il voulait leur faire dire :

« Nous avons dit notre pensée un peu trop vite, comme on parle d'un homme qui appartient à l'histoire, mais non pas sans respect ni sans sympathies, et quelques expressions adoucies n'y changeront rien... »

L'évêque d'Orléans qui avait visité Berryer durant sa dernière maladie se rendit à ses funérailles à Augerville et il y célébra le service funèbre. Il avait l'intention de parler sur sa tombe, mais « un regrettable malentendu » l'en empêcha, dit son historien. Son discours toutefois fut publié par les journaux et l'on y vit une réponse à l'article de Louis Veuillot. Il célébra l'éloquence de l'orateur qui « même vaincu par le vote, arrachait à toute une grande assemblée des cris d'admiration et des pleurs : je l'ai vu. » Surtout il raconta sa fin touchante : « Mon cher Nélaton, faites-moi vivre afin que je puisse voir le bonheur de la France ! » Le médecin eut un mot évasif : « Je ne me trompe pas sur votre réponse, fit le malade, je vous en remercie... Que la volonté de Dieu soit faite ! » Et il se prépara « à paraître devant le seul Juge qui l'ait jamais intimidé. »

— « O mon ami, dit-il à celui qui était accouru de loin et qui ne le quitta plus, j'ai de bien grandes grâces à rendre à Dieu. Maintenant je suis tout en calme » ; et lui serrant la main entre les deux siennes : « Et en amitié. » Et quelque temps après : « Je vous remercie de rester là pour le grand moment. » Puis à son petit-fils : « Travaille... sois quelque chose par toi-même... aime Dieu... et rends ta mère heureuse. » Et enfin : « O mon Dieu ! je remets mon âme entre vos mains ! » Et après ce dernier cri de sa foi religieuse, un dernier cri de sa conviction politique. »

On attendait l'allusion ou la réponse à « l'insulteur de Berryer mourant. » Elles vinrent, mais assez discrètement :

Je l'ai vu dans sa jeunesse à côté de Chateaubriand, à côté aussi de l'éloquent et malheureux auteur de l'*Essai sur l'indifférence*, et bientôt après, augurant le premier la vocation de ce jeune et brillant avocat, qui depuis fut Lacordaire ; et quant à lui, si le barreau et la tribune ravirent à la chaire sa grande voix, combien de fois devant les juges, comment pourrais-je l'oublier ? et dans nos plus solennels débats politiques, cette voix a retenti pour la liberté de l'Eglise, pour la liberté des ordres religieux et de l'enseignement, pour les droits du Saint-Siège, pour la confession même, pour toutes les causes chères à la religion ! Eh bien ! ô mon ami, l'Eglise n'est pas ingrate, et elle vous remercie par ma bouche, elle vous bénit dans votre cercueil.

Et c'est ainsi, Messieurs, que la religion dont il fut le défenseur, devait être à son tour, en ce moment où tout échappe, où tout homme a besoin d'être défendu, l'avocate de cet incomparable avocat...

Quelques jours après, Louis Veuillot donnait sa note :

« On nous a opposé quelques discours, quelques plaidoyers. Nous les avons relus. Ils sont plus ou moins habiles et ne sortent pas de l'ordre ordinaire des discours de légistes. La circonstance y tient plus de place que la doctrine, et l'habileté s'y montre plus que la foi et même plus que le cœur...

« Lorsqu'il s'agissait de proscrire les Jésuites, en 1845, M. Berryer prit la parole. Ce que nous eûmes à dire de son discours était à peu près ce que nous eûmes à dire de celui de M. de Lamartine. Combien M. Thiers qui avait provoqué cet acte mauvais s'est montré par la suite moins ménager de sa popularité !

« Pour aller au fond et renfermer tout en peu de paroles, sous le règne de Louis-Philippe, M. Berryer se tint à l'écart des défenseurs de la liberté d'enseignement ; et vers le terme de sa carrière, dans le temps où sa belle intelligence s'était plus éclairée de la lumière chrétienne, pas une parole pour le *Syllabus*. Les attaques cependant

ne manquèrent pas à la tribune, et M. Jules Favre sut bien remplir son devoir à rebours... »

Aussi bien l'on ne peut exiger même des natures les plus élevées l'héroïsme, et n'est-ce pas une folie de prétendre qu'un homme est complet, qu'il est doué de toutes les qualités parce qu'il est dans votre amitié ou de votre parti ?

IV. — Revenons à la question du Concile. Un article de la *Civiltà cattolica* du 6 février 1869 réveilla soudain les querelles légèrement assoupies.

Presque partout, y lisait-on, se trouve répandue la conviction que le futur Concile sera très court, comme par exemple celui de Chalcédoine, car on sent combien il est difficile, dans les circonstances présentes, de le maintenir assemblé pendant longtemps. Avant tout on attend des évêques qu'ils se montrent unis dans les questions principales, en sorte que la minorité ne puisse pas faire une longue opposition, malgré son éloquence. Les catholiques espèrent que le prochain Concile œcuménique proclamera les doctrines du *Syllabus* en énonçant, au moyen de formules affirmatives et avec les développements nécessaires, les propositions qui y sont émises sous forme négative. Ils accueilleront avec joie la proclamation de l'infaillibilité doctrinale du Pape. Personne ne trouve étonnant que, par un sentiment d'auguste réserve, Pie IX ne veuille pas prendre lui-même l'initiative d'une proposition qui semble se rapporter à lui indirectement ; mais l'on espère que la manifestation unanime du Saint-Esprit par la bouche des Pères du Concile œcuménique établira ce dogme par acclamation. Enfin un grand nombre de catholiques émettent le vœu que le prochain Concile ferme pour ainsi dire le cycle des hommages rendus par l'Eglise à la Vierge, en promulguant le dogme de sa glorieuse Assomption.

Cet article émanait d'un correspondant de France, qui traduisait les craintes du gouvernement et de l'opposition au sujet de la confirmation du *Syllabus* par le futur Concile et de la proclamation de l'infaillibilité. En somme il n'exprimait que ses propres opinions et rien ne prouve que c'étaient les opinions de la *Civiltà*, celle-ci au moins s'en défendit, mais étant données ses attaches avec le Vatican, cette lettre n'en avait pas moins une importance spéciale. Mgr Dupanloup y répondit en deux articles non signés, dans le *Français* du 18 et du 19 mars. La *Civiltà* y répliqua en ayant soin de mettre à l'écart l'évêque d'Orléans, et accusa le *Français* de procédés déloyaux : « Le *Français*, disait-elle, appartient à la catégorie des catholiques libéraux, de ces gens qui veulent la conciliation, mais sont les premiers à déclarer la guerre aux autres ; qui exigent pour eux toutes les douceurs de la charité évangélique, mais réservent à leurs adversaires l'âpre fiel de l'esprit de parti ; qui défendent l'autorité du Pape et de l'Eglise tant qu'elle vient à l'appui de leurs enseignements, mais qui s'y soustraient de fait toutes les fois qu'elle leur est contraire ; qui craignent que le Concile ne confirme les doctrines pour lesquelles ils ont peu de sympathie, et crient contre l'indiscrétion de celui qui ne partage pas leur manière de voir. » (5 juin 1869).

Personne ne se méprit sur les personnalités catholiques libérales ainsi visées. Mais pendant ce temps l'épiscopat français se partageait, les évêques parlaient en sens divers. Mgr Plantier, dans une longue instruction sur les conciles, déclarait qu'une discussion préparatoire n'était même pas nécessaire à la définition de l'infaillibilité pontificale : « Pour être infaillibles, disait-il, les décrets des conciles généraux n'ont pas besoin d'être préparés par une discussion : il n'en coûte pas plus à l'Esprit-Saint de préserver l'Eglise d'erreur dans le feu d'une acclamation que dans les conclusions d'un débat. » (29 mars). Mgr Plantier toutefois ne réclame pas cette acclamation, il prétend seulement qu'un tel acte ne serait opposé ni au bon sens, ni à aucune saine notion théologique. La question de l'infaillibilité, en effet, n'est-elle posée que d'hier ? N'est-elle pas au contraire étudiée depuis des siècles ? « Quels sont les arguments pour et contre qu'on n'ait pas épuisés ? » C'est ce qui fait dire à Mgr Pie :

« A la vérité, quand il paraît agir seul, le chef de l'Eglise n'agit point dans l'isolement de sa pensée et de sa doctrine particulière. Ce que le langage théologique plus moderne appelle le Pape enseignant *ex cathedra*, les âges précédents l'appelaient le Pape parlant avec conseil, *papa loquens cum consilio* [1]. » Mais à son clergé il ne parle pas de la question de l'infaillibilité qui, à ses yeux, arrive au second plan : « La grande œuvre, l'œuvre principale du prochain Concile œcuménique, c'est celle qui opposera une barrière doctrinale à l'erreur dominante, par conséquent au mal dominant de ce siècle. Cette erreur, ce mal, c'est la rupture des peuples avec le christianisme, c'est la sécularisation de tout l'ordre social; en un mot, c'est le naturalisme politique. »

Car remarquez-le bien, Messieurs, ce qui est en litige, c'est l'essence même de la religion, c'est la divinité du christianisme et de Jésus-Christ lui-même.

Dire que Jésus-Christ est le Dieu des individus et des familles, et n'est pas le Dieu des peuples et des sociétés, c'est dire qu'il n'est pas Dieu. Dire que le christianisme est la loi de l'homme individuel et n'est pas la loi de l'homme collectif, c'est dire que le christianisme n'est pas divin. Dire que l'Eglise est juge de la morale privée et domestique et qu'elle n'a rien à voir à la morale publique et politique, c'est dire que l'Eglise n'est pas divine. Dire qu'il y a deux ordres de doctrine, deux ordres de morale, l'un qui relève de la religion, l'autre qui relève seulement de l'Etat, du prince ou du peuple, c'est enseigner le dualisme manichéen. Somme toute, le naturalisme politique n'est rien moins que l'apostasie, s'il n'est même l'athéisme [2].

C'est seulement dans son homélie du 28 septembre 1869, à l'occasion de sa vingtième année d'épiscopat, qu'il fera sa profession de foi en l'infaillibilité personnelle du Pape : « O Pierre, la sentence doctrinale proférée du haut de votre chaire sera toujours accueillie de moi comme une règle de ma croyance. En cela je serai fidèle aux vrais sentiments de la France chrétienne comme à ceux du reste de la chrétienté [3]. »

[1] Lettre pastorale et mandement, 24 mai 1869, t. VI.
[2] Entretiens à son clergé, 8-14 juillet, t. VI, p. 434.
[3] *Ibid.*, t. VI, p. 469.

L'évêque d'Orléans pendant ce temps prononçait son deuxième panégyrique de Jeanne d'Arc (8 mai 1869), où il la considérait non plus seulement comme une héroïne, mais comme une sainte. Il fit même, à cette occasion, le voyage de Domremy et de Vaucouleurs. Jeanne lui apparaît avec une gloire nouvelle et le moment lui semble venu de la proclamer. Les haines anciennes sont apaisées : « Je ne m'étonne pas, s'écrie-t-il, que d'éclatants hommages lui viennent chaque jour, et de l'Angleterre elle-même, et qu'en dépit de l'anglicanisme un descendant de ceux qu'elle a vaincus se soit écrié hier : « Un tel personnage est un soutien pour notre foi, une splendeur pour l'âme humaine, et sa place est dans nos temples. » Ce grand et solennel hommage, peut-être un jour l'Eglise le décernera-t-elle à Jeanne d'Arc ; ce jour, il m'est permis de dire que je l'attends et que je l'appelle... O France ! ô ma patrie ! ô mère de Jeanne d'Arc, ce jour-là, de quel diamant incomparable l'Eglise aura orné ton front !... »

A la suite de ce discours, les évêques présents au nombre de douze, signèrent une lettre au Saint-Père pour lui demander d'instruire le procès de canonisation de Jeanne d'Arc.

Au commencement de juin parut un petit volume destiné aux gens du monde, composé par Mgr Dechamps, archevêque de Malines. Il leur expliquait ce que c'est que l'infaillibilité. Il ne s'agit pas, disait-il, d'une infaillibilité qui produirait ou créerait des dogmes nouveaux, mais d'une infaillibilité qui garde le dépôt de la révélation, « non d'une déification de la personne du Pape et de tous ses actes, mais de l'autorité accordée à son enseignement officiel et public. Si le Concile décrète une telle infaillibilité, il n'inventera pas un nouveau dogme, il défendra dogmatiquement une croyance aussi ancienne et aussi catholique que l'Eglise elle-même [1], » car cette infaillibilité est une vérité certaine appuyée sur la révélation, nécessaire à l'accomplissement des promesses de Jésus-Christ, vérifiée même par l'expérience, car jamais on n'a pu découvrir un acte doctrinal *ex cathedra* entaché d'erreur.

Un mouvement opposé se dessine en Allemagne.

En juillet, les laïques de Coblentz signent une adresse à l'évêque de Trêves où ils protestent contre les doctrines de la *Civiltà*, réclamant le rétablissement des synodes nationaux, provinciaux, diocésains, l'abandon des prétentions théocratiques du moyen âge, le maintien d'une éducation religieuse commune pour les laïques et pour les aspirants au sacerdoce dans les universités, une participation plus directe des laïques à la vie paroissiale, et la suppression de l'*Index librorum prohibitorum*.

Montalembert, presque mourant, acclame cette adresse : « J'en signerais volontiers chaque ligne, écrit-il. J'ai cru voir un éclair perçant les ténèbres, j'ai enfin entendu une parole virile et chrétienne au milieu des déclamations et des flatteries dont on nous assourdit [1]. »

Puis en août c'est le livre *Du Pape et du Concile,* écrit par Janus, pseudonyme de Dœllinger, où l'infaillibilité est bafouée plutôt que discutée. Le 6 septembre, les évêques allemands réunis à Fulda se refusent dans leur instruction collective à admettre que « jamais un concile œcuménique proclame un dogme qui soit en contradiction avec les principes de la justice, avec les droits de l'Etat et de ses magistrats, avec la civilisation et les intérêts de la science, ou avec la juste liberté et le bonheur des peuples. Le Concile du Vatican ne voudra pas transporter dans notre temps, à la façon de quelques hommes exaltés, les idées, les mœurs, l'organisation des temps passés... » Enfin Mgr Ketteler, évêque de Mayence, dans un mandement, proteste contre la définition de l'infaillibilité.

Au fond, tout cela n'était que l'écho de la dépêche alarmée par laquelle le prince Clovis de Hohenlohe, ministre de Bavière, invitait les cabinets européens à s'entendre en vue des périls que le Concile allait faire courir aux idées modernes et aux droits des Etats. C'est Dœllinger qui l'avait poussé dans cette voie où d'ailleurs il ne fut pas suivi. Le même jour, au Corps Législatif, M. Baroche, interpellé de nouveau par M. Emile Ollivier, déclarait « que les évêques seraient libres d'aller au Concile, et que le gouvernement n'essaierait pas de peser sur leurs décisions, ni même d'organiser l'accord avec eux. » Se ferait-il représenter, le ministre l'ignorait encore : il restait huit mois pour réfléchir.

Mgr Dupanloup, comme Montalembert, avait un faible pour les catholiques allemands. Il convient toutefois d'affirmer que ni l'un ni l'autre ne pouvaient prévoir la chute de Dœllinger : ils ne pensaient même pas à celle, toute prochaine, du P. Hyacinthe. L'évêque d'Orléans, d'ailleurs, nous l'avons vu, était préoccupé d'attirer les protestants. Pour toutes ces raisons, sous prétexte d'un pèlerinage projeté à Einsiedeln, il se rend en Allemagne où ses correspondants les abbés Hetsch et Guthlin avaient dû lui préparer les voies. Nous le voyons à Cologne, à Coblentz, puis à Hernsheim où il a une entrevue avec Dœllinger à la fin d'août ou au commencement de septembre. Ils s'étaient déjà vus à Malines en 1864, et depuis ils étaient restés en relations. « Les lettres de l'évêque, dit Maynard, ont été livrées par Dœllinger à Friedrich, avec celles de Mgr Maret et de quelques autres. Que ne pouvons-nous les lire ! Friedrich n'en a cité que ce qui était favorable à sa thèse ; et sur la prière, pour moi certaine, de Mgr Dupanloup, il a tu le plus compromettant. » Mais il est interdit d'affirmer un fait en s'appuyant sur des documents que l'on ne connaît pas. Ce que l'on connaît bien toutefois, ce sont les

[1] Emile Ollivier, *loc. cit.*, p. 406.

[1] Louis Veuillot, *Mélanges,* 3e série, t. IV, p. 33.

dispositions de Dœllinger en ce moment. En réponse à l'article de la *Civiltà*, il écrivait cette phrase qui le révèle : « Comme pendant du σύνοδος λῃστικὸς de 449, nous allons avoir le σύνοδος κολακευτικὸς de 1870, le concile des flatteurs après celui des brigands. » Le grand objet de cette entrevue, — où était présent lord Acton qui a écrit depuis un livre détestable sur le Concile, et fut un des familiers de la villa Grazioli, — était de décider Dœllinger à se rendre à Rome. On voulait « se servir de lui comme d'un épouvantail, et faire reculer le Pape par peur d'un schisme [1]. » Ce qui est sûr, c'est que Montalembert insista auprès de Dœllinger pour qu'il vînt au Concile et qu'il s'autorisait du nom de Mgr Dupanloup : « Je veux et je dois m'acquitter de la mission que m'impose notre grand et cher évêque d'Orléans. » — « Vous admirez sans doute beaucoup l'évêque d'Orléans, ajoutait-il, mais vous l'admireriez bien plus encore si vous pouviez vous figurer l'abîme d'idolâtrie où est tombé le clergé français... De tous les mystères que présente en si grand nombre l'histoire de l'Eglise, je n'en connais pas qui égale ou dépasse cette transformation si prompte et si complète de la France catholique en une basse-cour de l'anti-camera du Vatican. » (7 novembre).

Ce sont là les propos sans portée d'un homme aigri et tout proche de la tombe, c'est pourquoi nous négligerons de les blâmer ; mais il convenait de les citer, car il en jaillit cependant quelque lumière. Après cette entrevue, Mgr Dupanloup poussa jusqu'à Vienne pour y visiter le cardinal-archevêque. Mgr de Ségur raconte que son cocher le conduisit chez le nonce par erreur. Là il se crut devant l'archevêque et parla librement du but de son voyage. Le nonce le laissa se compromettre, puis il lui dit : « Pardon, Monseigneur, je vois que vous vous abusez. Je suis le nonce, et ce n'est pas au nonce, je suppose, que vous aviez l'intention de parler ainsi. » L'évêque fut légèrement embarrassé.

Ce voyage d'ailleurs se fit rapidement, puisque son *Journal intime* nous le montre le lundi 13 septembre à Einsiedeln.

V. — Le vendredi 17 il jetait ces lignes rapides et incohérentes :

« Apparition de Mgr Maret. — Complication des plus fâcheuses : peut-être calamité... Mais j'en suis trop saisi. Il faut bien voir la volonté de Dieu en toute cette grande affaire et y compter. Faire tout ce que je puis, mais ne pas prétendre tout gouverner... Et se résigner. Je m'étais fait d'un concile un Eldorado de charité, de zèle, d'amour. Et voilà que tout à coup par cette imprudence absolument aveugle, en apparait un de querelles affreuses [2]. »

Que s'était-il donc passé ?

Mgr Maret, évêque de Sura, venait de publier son trop fameux livre *Du Concile général et de la paix de l'Eglise*, où il disait en substance : Le Pape est infaillible de droit divin, mais quand il prononce avec le concours des évêques. « Une définition dogmatique qui attribuerait l'infaillibilité doctrinale au Pape seul sans le concours obligatoire de l'épiscopat, transformerait une monarchie tempérée efficacement d'aristocratie en une monarchie pure, indivisible, absolue, consultative, et à la place de l'ancienne Eglise de nos pères créerait une Eglise nouvelle... Ce dogme nouveau bouleverserait le catholicisme sans être d'aucun secours à sa défense ; loin de là il deviendrait un nouveau ferment de défiance et de haine contre lui. Quel homme d'Etat, quel souverain pourrait voir sans effroi, au faîte de l'Eglise catholique, un homme qui dispose des consciences, affranchi de tout contrôle, et pouvant, sans être arrêté par aucune barrière, s'abandonner aux abus, aux erreurs, aux excès d'omnipotence ? [1] » Et pour l'exercice de l'infaillibilité de l'Eglise en pratique, il réclamait la décennalité des Conciles œcuméniques, mesure qui avait été prescrite dans la 39e session du Concile de Constance.

Si l'on en croit son historien, Mgr Dupanloup qui n'ignorait point la préparation de cet ouvrage, « souhaitait qu'il ne parût pas avant le Concile et avant l'introduction définitive de la question de l'infaillibilité, si la question devait être introduite. Mgr Maret au contraire, devancé par d'autres évêques, et pour des motifs qu'il exposait au Saint-Père en lui adressant cet écrit, avait cru devoir le publier. » C'est fort possible : l'évêque de Sura était sourd, et les sourds sont généralement entêtés. Ami et disciple de Mgr Sibour et du P. Lacordaire, il partageait leurs idées. C'était d'ailleurs un homme fort distingué et de bonne foi. L'épreuve n'en fut que plus terrible pour lui, car Mgr Freppel, son collègue à la Sorbonne, qui avait lu les bonnes feuilles de l'ouvrage, y avait signalé de l'*insuffisance* et de l'*inexactitude* (12 août), ce dont Mgr Maret avait témoigné un très vif dépit. Et puis voici Mgr Pie qui parle :

« Qu'on ne se retranche pas à nous dire que les définitions pontificales, sujettes par elles-mêmes à l'erreur, obtiennent cependant la prérogative de l'infaillibilité à l'aide de l'assentiment au moins tacite des évêques. O Pierre !... ô vous pour qui Jésus a prié afin que votre foi ne défaille pas et que vous confirmiez celle de vos frères ; jamais, non jamais, je ne ferai ni à la promesse de Jésus, ni à l'assistance de l'Esprit-Saint, ni à ma raison et à mon bon sens, cet outrage de croire que quand vos lèvres rendent un oracle doctrinal, c'est de mon silence et du silence de mes frères que cet oracle va recevoir une valeur d'infaillibilité qu'il ne tiendrait pas de la promesse et de l'assistance divine ! [2] »

Quatre jours après, il donne à Mgr Maret lui-

[1] *Mgr Dupanloup et M. Lagrange son historien*, par M. Ulysse Maynard, p. 189-190.
[2] *Journal intime*, p. 307.

[1] Résumé par M. Emile Ollivier, *op. cit.*, p. 408.
[2] Homélie du 28 septembre 1869, pour sa vingtième année d'épiscopat, t. VI, p. 468.

même son jugement touchant son ouvrage qu'il a lu « avec la disposition la plus bienveillante. » — « Les tendances manifestées dans la préface l'ont contristé. » — « Si cet écrit eût été adressé seulement aux Pères du Concile à titre de mémoire à consulter, il se serait contenté d'en exprimer en particulier son sentiment » à l'auteur.

Mais « votre livre ayant été destiné et livré par vous au public, je n'ai pu retenir mes impressions pénibles, et j'en ai communiqué une partie au clergé de ma ville épiscopale assemblé autour de moi pour une solennité récente. Mon intention formelle était de laisser à cet entretien son caractère intime. L'assistance ecclésiastique devant laquelle j'ai parlé a été unanime à penser qu'il devait en être autrement, et que le reste du clergé diocésain avait intérêt à recevoir communication de mes paroles [1]. »

Mgr Maret répondit, mais sans parvenir à réfuter une ligne du discours de Mgr Pie; c'est pourquoi celui-ci crut pouvoir conclure : « Avec l'autorité de pontife et de docteur, je n'hésite point à déclarer que ces deux volumes méritent d'être notés de toutes les censures théologiques les plus graves en deçà de la note formelle d'hérésie [2]. »

Plusieurs évêques l'appuyèrent.

En même temps le P. Hyacinthe opérait sa chute retentissante. Il l'annonça par sa lettre au général des Carmes, publiée le 21 septembre 1869 par le *Temps*, où il protestait d'avance contre les décisions d'un Concile qui ne délibérerait pas en liberté, et imposerait des doctrines ultramontaines « qui ne sont pas chrétiennes. »

C'est pendant une retraite pastorale que Monseigneur Dupanloup en fut préalablement touché. On lui communiqua cette lettre adressée par le P. Hyacinthe au *Français* pour être publiée. L'évêque d'Orléans la remet à son vicaire général l'abbé Lagrange. — « C'est une rupture avec l'Eglise, dit celui-ci, permettez-moi d'aller à Paris pour tenter un dernier effort. » — Il partit le lendemain matin : il était trop tard, la lettre venait de paraître dans le *Temps* et dans les *Débats*. Le religieux le reçut en habits laïques. « Ne craignez rien cependant, dit-il; il n'y a aucune idée rationaliste ni aucune idée protestante dans ma tête. » Vainement Mgr Dupanloup lui écrivit, ainsi que Montalembert qui fut affectueusement pressant, Mgr Darboy, Mgr Thomas, évêque de La Rochelle : ils n'obtinrent rien. Ils en furent très attristés et peut-être se dirent-ils qu'au fond l'ex-père Hyacinthe n'avait fait que tirer les conséquences extrêmes de leurs doctrines. D'ailleurs dans une lettre du 30 novembre 1868 à M. le marquis de Salvigo, rédacteur de la *Revista Universale*, rappelant le discours de Malines, n'avait-il pas écrit : « L'illustre évêque d'Orléans m'encourageait de sa présence et de ses sympathies ? [1] »

Quelques jours après, le 3 octobre, Mgr Dupanloup était reçu par l'Empereur au palais de Saint-Cloud. Le prétexte de cette démarche fut l'instance de M. Alfred Leroux, son ami, alors ministre de l'agriculture et du commerce. — « Vous devriez voir l'Empereur, disait-il. Si vous voulez l'encourager dans les dispositions meilleures qu'il témoigne pour les catholiques, et dont il a donné des preuves en intervenant à Mentana, en faisant prononcer le mot *Jamais!* par M. Rouher, et en se séparant de M. Duruy, montrez-lui, par un acte de courtoisie, que vous n'êtes pas son ennemi. Rendez-lui à Saint-Cloud la visite qu'il vous a faite à Orléans. A la veille du Concile dont nos troupes protègeront la liberté, il convient de le ménager. »

Etaient-ce les vraies raisons ?

L'abbé Lagrange ne dit mot de cette entrevue. L'abbé Maynard prétend tenir « de source très authentique » que l'Empereur dit après l'audience à l'un de ses chambellans : « Voilà un homme qui promet plus de beurre qu'il n'a de lait. » Le ministre des affaires étrangères, le prince de la Tour d'Auvergne, qui avait reçu la visite de l'évêque d'Orléans, aurait confié à Mgr Chigi : « Je ne puis tout vous rapporter, mais je sais bien et je puis vous dire que ce prélat m'a scandalisé. » Le même chambellan a affirmé que Mgr Dupanloup voulait se faire nommer ambassadeur auprès du Concile. La note du prince de la Tour d'Auvergne à notre ambassadeur de Rome le 19 octobre, peut être utilement rapprochée de l'audience de Saint-Cloud :

> Nous sommes en droit d'attendre que l'Eglise ne jette pas le trouble dans les sociétés civiles... Nous espérons de la prudence du Concile qu'il ne soulèvera pas de redoutables orages par des déclarations telles que celles du *Syllabus* qui était joint à l'Encyclique papale de 1864. Les mesures que le gouvernement de l'Empereur s'est cru obligé de prendre au moment où a paru ce document font assez pressentir la ligne de conduite qu'il adopterait encore si des doctrines analogues étaient proclamées par le Concile.

Il convient aussi de mettre ces déclarations et ces menaces en regard du fameux manifeste du *Correspondant* du 10 octobre. Il serait puéril de contester que si M. de Broglie a tenu la plume, c'est l'évêque d'Orléans qui l'inspira.

On y redoutait deux choses, dit l'abbé Maynard : 1° la concentration de toute l'autorité de l'Eglise sur la tête du Souverain Pontife; ce qui serait la transformation de l'Eglise, « jusqu'ici monarchie tempérée et partagée, en une monarchie absolue et gouvernée sans contrôle par un chef unique. » — Ce sont bien les idées et même les expressions de Mgr Maret.

2° « La condamnation dogmatique et absolue de certains principes mi-partie politiques et religieux, qui figurent dans la plupart des constitu-

[1] Lettre à Mgr Maret, 2 octobre, *ibid.*, 478.
[2] Paroles d'adieu, 24 oct., *ibid.*, 510.

[1] Louis Veuillot, *Mélanges*, 3e série, t. III, p. 172.

tions modernes ; » ce qui mettrait l'Eglise en guerre avec la société civile, et les catholiques « dans la douloureuse alternative d'avoir à choisir entre l'obéissance aux prescriptions de leur Eglise et l'attachement qu'ils doivent aux lois de leur patrie. »

On croirait lire le Mémoire des évêques allemands à Fulda. Les auteurs y contestent la vraie constitution de l'Eglise, qu'ils voudraient transformer en monarchie parlementaire avec la « pondération des pouvoirs. » Ils y contestent l'infaillibilité et même la primauté du Pape. Pour la définition de l'infaillibilité pontificale ils exigent déjà l'unanimité morale, ils demandent la périodicité fréquente des conciles ainsi devenus nécessaires, et la fin d'une papauté exclusivement italienne. Elle doit « redevenir, par son union intime avec l'épiscopat, non seulement européenne, mais universelle et vraiment humaine. »

Quant aux rapports de l'Eglise et de la société civile, eh bien ! il faut en prendre son parti : le seul moyen d'assurer la liberté à l'Eglise, c'est de l'assurer à tous ; le droit commun pour l'erreur et pour la vérité. C'est la loi providentielle de notre temps, l'épreuve divine imposée à l'Eglise, « épreuve qu'on devrait recevoir avec reconnaissance, comme précieuse et chère entre toutes, — avec sincérité [1], » essai loyal qu'il faut tenter de l'accord entre l'Eglise qui enseigne la vérité, et la société moderne qui persécute la vérité.

Pendant ce temps Mgr Dupanloup préparait sa Lettre annonçant son départ pour Rome. Il la publia le 10 novembre. Elle est débordante d'effusion, il rappelle longuement les adieux de saint Paul à Milet : « Les tribulations m'attendent, mais je ne crains rien ; » et dans la seconde partie il parle de l'œuvre du Concile :

Le Concile doit faire une œuvre de vérité, une œuvre d'unité, une œuvre de charité.

Or c'est précisément le point de départ de luttes ardentes d'où seront absentes la vérité, l'unité et la charité.

QUESTIONS

de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Quelques prêtres à ma connaissance éprouvent une certaine joie à voir l'Eglise de France, qui n'a pas jugé à propos de lutter sérieusement pendant vingt-cinq ans contre les lois scolaires, contre le divorce et toutes les autres lois impies, à voir, dis-je, cette Eglise dans l'obligation de résister et d'agir enfin. Ces prêtres ont-ils raison ou ont-ils tort ?

R. — Question légèrement insidieuse, et qui pourrait nous mener loin si nous nous mettions à la résoudre et développer dans toute l'ampleur qu'elle comporte. Il peut y avoir de tout là-dedans, de la philosophie sociale, de la théologie morale, du droit canonique, de la politique enfin, sans compter d'autres choses encore. Le moment n'est peut-être pas très bien choisi pour une étude critique de ce genre, où certaines appréciations rétrospectives courraient risque de diminuer encore le peu qui nous reste d'unité et de discipline hiérarchiques.

L'*Ami du Clergé* a pour règle générale absolue de conduite, d'observer toujours l'attitude réservée qui convient en pareille matière, c'est-à-dire souvent le silence. Cette fois nous ne voyons pas la nécessité de nous taire entièrement. Nous parlerons donc, quitte à laisser au lecteur le soin de deviner entre les lignes ce que nous n'aurons pas dit. Nos bien-aimés confrères ont trop l'esprit surnaturel et l'intelligence de la situation présente pour ne pas nous approuver d'agir ainsi.

L'âme profondément chrétienne, si elle trouve parfois des motifs prochains et humains de s'attrister du cours des choses d'ici-bas, sait cependant découvrir les bonnes raisons surnaturelles, sinon de s'en réjouir, au moins d'y révérer en toute confiance affectueuse les manifestations de la volonté divine, qui mène les affaires de ce monde, avec l'aide ou en dépit du concours que lui prêtent les causes secondes.

A ce point de vue, aussi vrai infiniment qu'il est infiniment élevé, rien n'arrive ici-bas d'où une âme de solide raison fortifiée par les divines illuminations de la foi ne puisse tirer d'utiles et sanctifiantes leçons. Elle gémit sans doute de l'impossibilité où elle se trouve de porter remède au mal qu'elle déplore ; mais cette mélancolique constatation ne l'empêche pas de dire quand même : *Digitus Dei est hic*, et d'ouvrir son esprit aux lumières de l'interprétation calme et sage que suggèrent à sa foi pénétrante les événements troublés au milieu desquels elle vit et dont elle est elle-même l'innocente victime.

Tout ceci n'est que de la philosophie très simple, doublée d'une théologie morale et ascétique très simple aussi. Les lecteurs de l'*Ami* comprennent sans aucun doute très bien ces élémentaires principes, et tous, nous ne saurions en douter, sont habitués à les faire passer dans la pratique de leur vie. Ils n'auront donc pas de peine à saisir les quelques réflexions que voici, en réponse à la question qui nous est proposée.

A-t-on eu tort ou raison, et qui a eu tort ou raison de laisser l'Eglise de France s'enfoncer graduellement depuis trente ans dans le chaos où elle se débat péniblement aujourd'hui ? Question oiseuse en somme et qu'il n'importe guère d'approfondir, à nous surtout qui par situation sociale manquons de la plupart des données qui seraient nécessaires pour résoudre un problème compliqué de tant d'inconnues à la fois.

Est-il bien sûr, d'abord, qu'il y ait eu à ce regrettable phénomène d'ensemble des causes particulièrement spécifiées pour en porter seules

[1] *Mgr Dupanloup et M. Lagrange son historien*, p. 199. — Voir Le cardinal Pie, *Ami* 1903, nos 18 et 21.

la responsabilité ? Les affaires sociales ne s'analysent pas du tout comme des faits privés où l'on peut toujours rattacher l'effet individuel nettement circonscrit au principe contingent, bien individué aussi, d'où il procède. Le cas d'un phénomène social est différent. Il est le résidu, la synthèse concrète du concours de plusieurs, d'un grand nombre de causes à la fois. Un esprit simpliste et borné n'y aperçoit en gros que la personnalité publique plus ou moins saillante qui en est pour ainsi dire officiellement l'auteur.

Grattons un peu la surface de cette personnalité. Que trouvons-nous dessous et par derrière ? Cette personnalité, enfin, n'est pas sortie de toutes pièces du néant. Elle a son histoire, sa loi normale de formation. Or, précisément voilà qu'elle-même n'est qu'une synthèse d'éléments antécédents qu'il est de toute justice d'analyser d'abord, si l'on veut fixer la part de responsabilité sociale propre qui lui revient, à côté de celle qu'il faut attribuer en même temps aux influences ambiantes étrangères dont elle est forcément, dans sa note dominante, la résultante et l'écho.

Dans certains milieux à vue courte, l'on a accusé beaucoup l'épiscopat français d'être le grand responsable des maux de l'heure actuelle. Est-ce équitable, ou même sensé simplement, de prononcer ainsi une condamnation en bloc, sans s'être donné la peine d'étudier tout le dossier de la cause, sans penser même au partage de responsabilités qui s'impose toujours en matière sociale ? Nous n'avons pas à défendre les évêques, pas plus qu'à les incriminer. A défaut des jugements de Dieu qui nous échappent, laissons à l'histoire future, plus calme et mieux informée, le soin de porter là-dessus un jugement, qui peut être de sa compétence, et que nous estimons dépasser absolument la nôtre.

Tout ce que nous pouvons et voulons dire, c'est que si l'épiscopat s'est trompé, il ne s'est pas trompé seul, et qu'il conviendrait de lui associer, dans la critique de ses actes, tous ceux qui ont concouru avec lui à leur exécution. S'imagine-t-on bonnement qu'une personnalité sociale comme celle-là peut penser et agir indépendamment des coopérations du milieu où elle vit, dont encore une fois il est de toute impossibilité qu'elle ne soit pas, dans une très large mesure, la synthèse résumée ?

Après coup, dans des circonstances modifiées, et sous l'impression d'une mentalité complètement différente, il est facile de juger sévèrement des événements réalisés dont on souffre, et qui n'étaient autrefois que des probabilités brumeuses d'avenir. Tous les jours nous commettons plus ou moins inconsciemment le sophisme pratique abominable qui consiste à prêter les couleurs vives du présent au passé pour le temps où il n'était que simple futur problématique, insaisissable donc dans la réalité vécue dont il nous écrase à l'instant précis où nous en souffrons.

L'auteur de la présente réponse a de tout temps considéré la thèse de la résistance comme seule vraie en règle générale. Il estime cependant loyal de déclarer que, dans ce temps-là, un très grand nombre de très intelligents esprits et de très braves cœurs étaient, en toute bonne foi, en toute sagesse réfléchie, partisans de la thèse opposée. A son avis même, on démontrerait difficilement que l'opinion catholique fût alors en majorité favorable au mouvement de la résistance.

Mieux que cela. Sans mettre en cause le Souverain Pontife en cette discussion, il n'est pas défendu de penser que l'épiscopat français a pu trouver, à tort ou à raison, des indications, peut-être mal interprétées par lui, mais enfin des indications qui n'auront pas été sans influence quelque peu excusante, ou explicante si l'on veut, sur la formation globale de sa tendance définitive.

On a parlé de « mentalités » gouvernementales et concordataires. A qui la faute si l'épiscopat était alors concordataire et s'estimait très consciencieusement en droit de tenir compte de l'état de choses créé par le Concordat, dans ses décisions ? Nous le répétons, tant nous avons peur qu'on l'oublie, nous ne faisons pas de critique ici ni d'apologie. Nous rappelons des faits, et la philosophie de bon sens qui permet de les éclairer, en les montrant sous leur jour vrai. C'est tout. Si le lecteur conclut que l'erreur de l'épiscopat — si erreur il y a eu — n'a été qu'une erreur *matérielle* et toute de circonstances, comme il en est tant dans l'histoire des affaires humaines, ce sera déjà quelque chose, et nous n'aurons point perdu notre temps.

Rien n'est plus naturel et permis que de déplorer *après coup* certains événements pénibles qu'on eût souhaité ne voir pas se réaliser. C'est là une constatation, et au besoin une critique, simplement « objective, » d'ordre historique matériel, qui peut suggérer d'utiles leçons, sans qu'il soit besoin de mettre en cause les responsabilités et culpabilités personnelles de ceux qui en ont été plus ou moins directement les auteurs. Ces culpabilités peuvent exister ou n'exister pas ; elles sont susceptibles, nous l'avons fait voir, d'atténuations plus ou moins larges, dont Dieu seul connaît l'exacte mesure.

Quand nous relevons, pour être juste, la part de causalité qui revient à tous les infinis coefficients sociaux qui se condensent dans les personnalités publiques dirigeantes, nous n'entendons pas le moins du monde nier ce qui reste de libre arbitre et d'individuel concours responsable dans leurs décisions. Nous demandons seulement qu'on veuille ne pas oublier l'autre terme, l'autre élément essentiel du problème, et, même quand il s'agit d'évêques, qu'on lui fasse la part qui lui convient. En tout cas, nous demandons aussi qu'on laisse dans l'ombre cette question, absolument oiseuse, autant qu'insoluble pour nous, de la faute qu'a pu commettre ou ne pas commettre l'épiscopat français en adoptant jadis l'attitude

résignée dont la sagesse paraît recevoir de l'expérience d'aujourd'hui un si cruel démenti. C'est bien assez, et c'est très suffisant, que de cette erreur, prise comme fait *matériel*, nous ayons à dégager, pour le présent, et pour l'avenir de l'Eglise de France, les enseignements que la toujours bonne Providence a voulu nous y donner. Voilà, entre nous prêtres, de quoi et seulement de quoi il faut parler.

Demandez à un séminariste, à un prêtre, à un catholique un peu au courant des choses de l'histoire, d'indiquer dans les âges passés la période qu'il considère comme « le beau temps de l'Eglise. » Il vous répondra probablement sans hésiter, en vous citant le moyen âge, le temps, en effet, du plus brillant triomphe social de la religion catholique. Ceci n'est pas vrai de tout point.

Eh non! chers amis, le beau temps de l'Eglise n'est pas seulement celui de sa meilleure fortune terrestre, tranquille, conservatrice du trésor de vie chrétienne amassé au cours des siècles passés. Le beau temps de l'Eglise est aussi celui où elle convertit et envoie beaucoup d'âmes au Paradis. C'est simple pourtant, on ne peut plus évangélique. Et l'on n'y pense pas! Voyons, voulez-vous dire celle que Jésus-Christ préfère, de son Eglise terrestrement belle du moyen âge ou de l'Eglise célestement plus belle, n'est-il pas vrai? de la période de son prosélytisme plus universellement efficace au temps des martyrs par exemple?

Il ne nous appartient point d'estimer le nombre exact de conversions qui s'opèrent dans un intervalle de temps donné. C'est le secret de Dieu, sous cette forme arithmétique précise. Nous pouvons cependant faire des comparaisons globales justes entre une période et une autre, une étendue géographique et une autre, au point de vue du gain approximatif que réalise la prédication apostolique dans le travail essentiel de la conversion des âmes à la foi et à la vie sainte de la grâce. D'autre part, il est de toute évidence que l'Eglise est d'autant plus belle de la beauté que lui veut son divin Fondateur, qu'elle atteint plus parfaitement le but pour lequel il l'a instituée, qu'elle accomplit avec le plus de profit surnaturel la mission sacrée dont il l'a investie.

Sans doute, l'Eglise a été belle au moyen âge, belle du resplendissement humain de tout son éclat, belle du diadème d'hommages terrestres que mettait à son front auguste la soumission tranquille, non pas du monde entier, mais de plusieurs nations d'Europe, de la France surtout, dès longtemps converties et heureusement conservées dans la foi. Rien n'est à retrancher aux séductions de ce tableau merveilleux, rien sinon peut-être ce que l'épithète qualificative de ce genre de beauté peut avoir d'incomplet, d'équivoque ou de trop humainement illusoire.

On sait d'ailleurs à quel prix, et combien cher, l'Eglise a dû payer dans la suite, qui ne s'est guère fait attendre, ce triomphe d'un jour où l'évangile et l'histoire nous autorisent à penser qu'elle a eu tort de trop se complaire... On l'a répété sur tous les tons et dans toutes les bouches, y compris celles de ses pires ennemis : l'Eglise n'est jamais si puissante que lorsqu'elle souffre, jamais si faible qu'aux heures de ses terrestres béatitudes. Même triomphante ici-bas de ses plus retentissantes conquêtes, elle reste toujours sous l'inexorable loi de la *pénitence* qui doit être, au moins dans son indéfectible sacerdoce, son essentielle raison d'être sur la terre jusqu'à la fin du monde.

Voilà la forte doctrine à laquelle nous ramènent les tristesses du temps présent. Nous l'avions un peu oubliée, convenons-en. Il nous arrive ce qui est déjà arrivé maintes fois depuis deux mille ans. Quand le sommeil de la vie facile nous gagne, Dieu brusquement nous réveille. Quand le feu de l'ardeur apostolique menace de s'éteindre, Dieu subitement le rallume. Etudiez de près la courbe sinueuse que décrivent dans l'histoire ecclésiastique les oscillations de l'*esprit de pénitence*, et demandez-vous si ce que nous venons de dire n'est pas l'expression vraie de la loi providentielle qui veille à la conservation de l'Eglise et de son sacerdoce.

Ce sont là, il est vrai, des considérations d'ordre très général, qui se rapportent surtout à l'Eglise universelle. Il n'est pas défendu, bien au contraire, de penser qu'elles ont leur très juste application à notre Eglise de France. Au surplus, c'est un peu, et beaucoup même, l'Eglise tout entière qui souffre pour le moment. La France, si elle n'est qu'un de ses organes endoloris, a le triste privilège d'être à la fois le point le plus sensible et le plus atteint, en même temps que le plus compromettant, de l'ensemble. Raison de plus pour nous classer résolument à la tête de ceux auxquels Jésus Christ se prépare à rapprendre l'évangile de la toute-puissante souffrance qu'ils ont par trop oublié.

La réponse à votre question, cher confrère, est désormais facile. Loin de nous étonner, plus loin encore de nous en laisser décourager, prenons en toute bonne volonté la leçon que nous donne l'histoire de France depuis trente ans, disons mieux, depuis cinquante ans, pour ne pas remonter plus haut. L'accepter joyeusement, de la douce joie que trouvent les saintes âmes dans le sacrifice fécondé par la foi, serait pour le mieux. Mais le mieux n'étant pas obligatoire, ni à la disposition de tout le monde, acceptons-la au moins à titre de nécessité qu'on embrasse avec parfaite tranquillité d'âme, quand on y voit tout ce qu'elle nous offre de bien si l'on sait en user, quand on y voit, comme dans le cas présent, l'invitation du Maître à nous rapprocher de lui sur sa croix, afin d'y retrouver le secret des surnaturelles énergies qui ont converti déjà la France et la convertiront encore infailliblement le jour où ses prêtres auront l'héroïque volonté de remettre en pratique la vieille divine méthode de Jésus-Christ, de ses apôtres, de tous les convertisseurs d'âmes sans

exception, c'est-à-dire le « témoignage de la foi » par la pénitence et le sang, le seul argument apologétique qui ait reçu de Dieu la toute-puissance de briser les cœurs envers et contre toutes les résistances coupables de l'esprit.

Ce serait faire preuve d'une bien pauvre philosophie, et d'une théologie plus pauvre encore, que de souhaiter ou provoquer les catastrophes sous prétexte qu'elles peuvent finalement servir à ce que l'on croit être « l'œuvre de Dieu. » *Non facienda sunt mala ut eveniant bona.* Laissons aux événements, plus forts que nos audaces ou nos lâchetés individuelles, le soin de préparer ces ruines qu'en tout état de cause nous ne pouvons ni désirer ni aucunement approuver. Elles se présentent assez d'elles-mêmes sans notre concours, pour que nous n'ayons pas à y prêter la main.

En résumé, et pour répondre plus directement à la question proposée, il y a, comme pour tous les phénomènes sociaux analogues, matière à tristesse et à joie dans les fautes de tactique qu'a enregistrées notre histoire ecclésiastique depuis surtout vingt ans : tristesse profonde, en raison des maux irréparables du passé, qui sont désormais un fait accompli ; joie surnaturelle profonde pour qui voit en tout cela la main de Dieu à travers la maladresse ou la malice des hommes, la main de Dieu toujours prête à assister qui humblement la reconnaît et l'implore ; joie aussi dans l'espérance chrétienne des futurs triomphes qui seront demain tout comme hier, et avant-hier, l'auréole de gloire promise par la Victime du Calvaire aux douleurs de son Eglise crucifiée comme lui.

Q. — Quelle est la différence, *quoad fructus*, entre une indulgence plénière ordinaire et l'indulgence plénière des grands jubilés ?

R. — Il n'y a pas deux espèces d'indulgence plénière. Celle du Jubilé est identique aux autres, quant au fond, c'est-à-dire quant à ses effets essentiels au point de vue de la rémission plénière des peines temporelles dues au péché, et qui peuvent rester à payer à la justice divine après la rémission de la « coulpe. » En raison, cependant, des circonstances toutes spéciales dans lesquelles elle se présente et du cortège de privilèges de toute sorte dont elle est accompagnée, on est convenu, dans le langage liturgique, de considérer comme une indulgence extraordinaire l'indulgence jubilaire. On désigne même l'ensemble des faveurs accordées par le Pape à l'occasion d'un jubilé sous le nom d'*Indulgence du Jubilé*. Mais ce n'est là qu'une forme de langage destinée, semble-t-il, à attirer davantage l'attention des fidèles, et non point l'indice d'une caractéristique spéciale qui ferait de l'indulgence du jubilé une indulgence plus riche ou plus efficace que les autres.

Tout cela au point de vue de l'indulgence en soi. Car, étant donnée la solennité particulière des circonstances et des œuvres préparatoires à l'indulgence en temps de jubilé, on peut dire qu'en règle générale l'indulgence est mieux gagnée, en raison des dispositions meilleures qu'y apportent les fidèles.

Du reste, personne ne sait au juste en quelle mesure Dieu exige la coopération humaine à l'œuvre de sa miséricorde dans le gain de l'indulgence. Il n'est donc pas défendu de penser que, peut-être, cette mesure est, de notre côté, un peu plus restreinte que d'habitude, et cela précisément à cause de la solennité jubilaire, à laquelle les Papes ont coutume de convoquer les âmes pieuses avec une insistance qui doit avoir son retentissement dans le mystère de l'infinie bonté divine. Sous ce rapport, et avec toutes ces réserves, l'on peut dire que l'indulgence plénière du Jubilé se trouve très probablement, en fait, sinon en droit, plus efficace que les autres.

Q. — Boniface, curé, très zélé pour les œuvres et désirant augmenter leurs ressources, a l'habitude de déposer soit à la caisse d'épargne, soit en compte courant dans une banque, les fonds recueillis pour les œuvres de la Propagation de la Foi et de la Sainte-Enfance, ou encore pour ses œuvres paroissiales, étant d'ailleurs bien entendu que chacune de ces œuvres bénéficiera de ses intérêts respectifs.

Il agit de même pour ses honoraires de messes, sauf dans ce cas à leur substituer un titre de rente de valeur égale ou supérieure. Il lui est même arrivé accidentellement et pour quelques jours seulement, de se servir de l'une ou de l'autre des caisses relatives à ces œuvres ou dépôts particuliers, — en ayant soin d'ailleurs, comme pour les honoraires, de leur substituer un titre de rente ou du moins de laisser une note explicative de manière à prévenir tout danger de perte.

Mais un jour, relisant les cas réservés, il se demande non sans quelque ennui quels sont les dépôts prévus à l'art. IV, si ces opérations constituent l'emprunt auquel est attachée la suspense ?

Voici cet article IV : « Suspensionem latæ sententiæ incurrit sacerdos episcopo reservatam qui mutuatur in usus quoslibet, etiam pios, aliquid ex variis depositis sive stipendiorum pro missis, — sive collectarum, — sive eleemosynarum parochialium sibi commissis. »

R. — Comme la défense est accompagnée d'une *peine*, il faut prendre les termes dans leur sens strict. « *Mutuum*, dit Ojetti, est contractus, quo res primo usu consumptibilis alteri traditur cum obligatione rem similem reddendi statuto tempore, atque in eadem specie et bonitate [1]. »

Quand les statuts diocésains défendent un emprunt fait aux caisses ou aux dépôts, ils l'entendent d'un emprunt au sens juridique, c'est-à-dire d'un prélèvement fait sans compensation équivalente, ce qui met alors la caisse en déficit jusqu'au remboursement de la somme empruntée.

Dans tous les cas où l'on met dans la caisse des titres de rente égalant ou même dépassant la somme enlevée, il n'y a pas d'emprunt, mais un *maniement de fonds* qui n'a rien d'*illicite*, et

[1] Ojetti, *Synopsis*, Rome, 1899, v° *Mutuum*, p. 337. — Cf. Gury-Ballerini, *Compendium*, t. I, n. 850.

qui, par conséquent, n'est pas puni par une censure.

Pour le cas où, au lieu d'un titre de rente, on ne met dans la caisse des œuvres qu'un billet souscrit par l'emprunteur, la réponse n'est pas aussi facile. D'une part, venant d'un homme solvable, un billet signé dans les formes équivaut à la somme d'argent correspondante, de telle sorte que la caisse qui possède le billet ne court aucun danger de perte, le billet devant être remboursé soit par le débiteur, soit par ses héritiers.

Il en serait autrement si la somme empruntée dépassait les ressources de l'emprunteur, soit parce qu'il a déjà des dettes nombreuses, soit parce qu'elle est importante : dans ce cas, la caisse qui recevrait le billet se trouverait en déficit, et l'emprunteur encourrait certainement la censure portée dans les statuts diocésains.

Il faudrait toutefois qu'il s'agît d'une somme importante, parce que les censures *latæ sententiæ* supposent une faute *grave*. Nous pensons qu'une somme de cinq à six francs ne suffirait pas, parce que l'emprunteur est à même de rendre cette somme en quelques jours : ce qui enlève tout péril de perte à courir par la caisse prêteuse.

Enfin nous croyons aussi qu'un emprunt *pour quelques jours* ne suffirait pas pour encourir cette suspense : *Parum pro nihilo reputatur*.

En tout cas, comme il y a eu ignorance de la peine, elle n'a pas été encourue : « Ut quis censuram incurrat, dit saint Alphonse, ex *communi* doctrina, non solum debet scire crimen illud vetitum esse jure divino, sed etiam ecclesiastico ; quia alioquin deest contumacia contra Ecclesiam, a qua puniri debet... Imo scire debet illud sub *censura* prohibitum esse, alias eam non incurrit, quia tunc deest adhuc contumacia et contemptus censuræ [1]. »

Les théologiens mettent l'*inadvertance*, l'*oubli*, le *défaut d'attention*, sur le même pied que l'ignorance, et ils appellent cet état d'âme « l'ignorance actuelle, *ignorantiam actualem*. » Aussi lui appliquent-ils les mêmes règles qu'à l'ignorance. C'est la doctrine de Laymann [2], de Bonacina [3], de Hilarius a Sexten [4].

Q. — Permettez-moi de vous demander ce que vous pensez de cette remarque que je trouve dans une *Semaine religieuse* :

« La prière *O bon et très doux Jésus* porte généralement ces paroles : *... ayant devant les yeux ces paroles prophétiques que David prononçait déjà de vous, ô Bon Jésus*, etc... Or il faut dire : *ayant devant les yeux les paroles que le prophète David mettait sur vos lèvres : Ils ont percé...*

« Une décision de la S. C. des Indulgences du 29 mars 1794 exige ce texte comme une condition *sine qua non* pour gagner l'indulgence plénière. »

Le sens n'est-il pas le même de part et d'autre ? La prétendue décision de la S. C. des Indulgences est-elle bien authentique ? Et comment se fait-il alors qu'on ne trouve nulle part la prière avec la rédaction que donne la *Semaine religieuse ?*

R. — Le texte original de la prière en question est l'italien ; il est le même dans l'édition de la *Raccoltà* de 1837 (p. 145) que dans la dernière édition, de 1898 (p. 154). Toutefois, remarquons que l'édition de 1837, après avoir donné le texte italien, donne ensuite le texte latin, en le faisant précéder des mots suivants qui indiquent une traduction large : *parafrasi latina ;* tandis que l'édition de 1898 donne d'abord le texte latin, puis le texte italien, précédé de ce seul mot : *versione*.

Au fond, cela a peu d'importance, puisque le texte italien est absolument identique dans les deux : « cominciando da cio che disse *di Voi*, o Gesù mio, il santo Propheta David... »

Il n'en est pas de même du texte latin, qui diffère dans les deux éditions. Celle de 1837 porte : « quod jam in ore ponebat *suo* David, propheta de te, o bone Jesu ; » et celle de 1898 : « quod jam in ore ponebat *tuo*... »

Cette modification a été expressément approuvée en 1886, le 25 mai, par Léon XIII, comme plus conforme au contexte et à l'esprit de la langue latine ; et nous l'avons déjà signalée plusieurs fois [1].

LITURGIE

Q. — 1° De ce que le Saint-Siège permet que l'Ordinaire approuve une traduction du Petit Office de la sainte Vierge et que les fidèles gagnent les indulgences en le récitant *privatim* en langue vulgaire, s'ensuit-il qu'on puisse maintenant l'imprimer sans le texte latin en regard ?

2° Quel est le texte du dernier décret qui défendait de le publier en langue vulgaire sans le latin à côté ?

3° L'Office des Morts en langue vulgaire, pour l'édification des fidèles, doit-il avoir aussi le texte latin en regard ?

4° Faut-il qu'un prêtre soit attaché au service d'une église pour qu'il ait le droit d'en nommer le titulaire dans l'oraison *A cunctis ?*

5° Dans une chapelle non consacrée ni solennellement bénite, bien éloignée de la ville épiscopale, quand dans l'endroit il n'y a pas de patron de lieu, ni de patron de diocèse, doit-on dans l'oraison *A cunctis* nommer le patron de la ville épiscopale?

6° Est-ce le Canon de la messe qu'il est défendu de traduire dans les livres de prières, ou bien tout l'Ordinaire de la messe ?

R. — Ad I. Le Saint-Siège exige toujours que le texte latin du Petit Office de la sainte Vierge soit en regard de la traduction en langue vulgaire ; et dans le cas où il ferait défaut, l'évêque devrait refuser l'*Imprimatur*. « Officium parvum B. M. V., » dit en effet le décret pour le Chili, en

[1] S. Alph., l. VII, n. 43.
[2] Laymann, *De Censuris*, cap. v.
[3] Bonacina, Disp. I, q. 2, p. 1, n. 17.
[4] Hilarius a Sexten, *De Censuris*, 1898, p. 25.

[1] Beringer, *Les Indulgences*, 1905, t. I, p. 227.